VILLE DE
JUVIGNAC

DECISION N°2017- 05

Objet : Recours introduit par Monsieur Jean Jacques CHABALIER devant le Tribunal Administratif de Montpellier enregistré sous le numéro d'instance 1506037-5,

Le Maire de la commune de JUVIGNAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22-16 et L.2122-23 ;

VU la délibération du 17 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'article R.423-15 du code de l'urbanisme offrant la possibilité pour les communes de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à un service extérieur et la délibération 8903 du 26/05/2009 du Conseil de communauté Montpellier Agglomération ;

CONSIDERANT l'arrêté n°113 du 23 juillet 2003 et ses modificatifs autorisant le permis de lotir PL 034123 03M0001 à accueillir un programme de logement de 68 lots dénommé « le domaine de Fontdespierre » délivré par le Maire à la SARL DU MARTINET , au vu de l'accord préalable de Montpellier Agglomération en charge de l'instruction .

CONSIDERANT que la commune n'entend pas procéder à la mise en place du double sens de circulation de la rue de la Circulade à Juvignac et de l'enlèvement des places de stationnement matérialisés.

DECIDE

Article 1er :
De défendre en justice les intérêts de la Commune dans le cadre du recours présenté Monsieur Jean Jacques CHABALIER et de charger, pour ce faire, le cabinet d'avocats GIL-FOURRIER & CROS, domicilié 7, rue Levat 34000 MONTPELLIER.
Article 2 :
La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la porte de la mairie. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault.

Fait à JUVIGNAC, le 3 Février 2017

Le Maire

Jean-Luc SAVY

MAIRIE DE JUVIGNAC (Hérault)

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en préfecture le 8/8/02
de la publication le 13/02/2017

997, les allées de l'Europe 34990 JUVIGNAC
Tél. 04 67 10 42 42 – Fax : 04 67 10 40 49
www.juvignac.fr - mairie@juvignac.fr